

HARANGVE FAICTE AV ROY, PAR VN DEPPVTE PARTI-culier de la Ville de Rouen, dans ſon Cabinet à Bloys, le 27. Octo-bre, 1588.

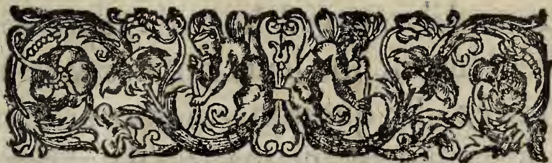


A PARIS.

Chez la veufue Dalier, ſur le Pont S. Michel, à l'enſeigne de la roſe blanche.

1588.

Auec permiſſion.



HARANGVE FAICTE au Roy, par vn depputé particulier de la Ville de Rouen, dans son Cabinet à Bloys, le 27. Octobre, 1588.



IRE,

C'est vne grande consolatiõ à vne persõne affligée quãd elle peut se descouurir a quelqu'vn, a pitié de son mal, luy dõne vn bõ qui conseil, & luy assiste de quelque ayde pour le pouuoir supporter: Toutesfois cela ne luy en oste pas la cause, & ne fait que couler le temps en perpetuelle langueur. Il n'aduient pas ainsi aux subiects d'vn bon Prince,

quand ils ont ceſt heur de repreſenter à luy meſme leurs miſeres & calamitez. Et que non ſeulement, il les oit benignement, mais qu'il y apporte du ſoulagement, & les releue de deſeſpoir. Le Prince pareillement eſtablit bien plus ſeurement la conduicte de ſes affaires, quand il veut regner comme pere, & que ſoubs la craincte de Dieu il vſe de la ſubſtance & du ſang de ſon peuple auec tant de moderation, que ce ſoit vn entretenement commun de l'vn & de l'autre, correſpondant par vne telle harmonie, que l'obeyſſance rende teſmoignage que le commandement & la domination eſt aggreable. Nous ſommes en cela bien heureux, SIRE, que voſtre Majeſté a recogneu à l'eſpreuue combien noſtre fidelité luy

eſt aſſeurée, & qu'elle ne peut eſtre eſbranlée d'ailleurs par mutation quelconque. Mais auec verité nous nous pouuons plaindre neantmoins d'auoir eſté plus durement traictez que nulle autre Prouince de voſtre obeyſſance, tãt par nouueauté deſdits pernicieux, charge de nouueaux officiers, que par toutes ſortes de leuées, que la malice des hommes a peu excogiter pour rendre vn pays du tout deſolé. Choſe que nous ne voudriõs iamais imputer à voſtre Majeſté ſçachant combien ſon naturel doux & pitoyable eſt eſlogné de cela. Et neantmoins ſi vn pernicieux conſeil, ou des mauuais officiers en ont eſté cauſe, l'on pourroit dire veritablement que voſtre Majeſté en auroit faict mauuaiſe election: En quoy le

blasme du passé seroit à regretter, & souhaicter pour l'aduenir vn meilleur acheminement. Qui est ce dont nous vous supplions treshumblemẽt SIRE, & d'y donner vn si bon ordre, que l'on ne puisse dire ces assemblées inutiles, comme par le passé: Ainsi que par vne recognoissance & confession vniuerselle, il est aduenu depuis plusieurs ans. Nostre conditiõ miserable nous contrainct de vous en supplier, SIRE, en autres termes que les communs: car nostre mal extraordinaire est paruenu à son extremité. Combien que si nostre derniere ruine pouuoit ouurir le chemin de salut à vos affaires nous voudrions faire ionchée de noz corps & de noz moyens pour y subuenir. Vous cognoissez SIRE, que vous n'auez peu-

ple plus fidelle & obeïſſant que nous
Et toutesfois en cela nous ne voulõs
alleguer nos merites, ſinon en tãt que
vous les aurez aggreables. Seulemẽt
nous ſupplions treshumblement vo-
ſtre Majeſté nous faire reſſentir les
effects de ſa pieté & Religion, & ne
nous abandonner à la violence de la
douleur des maux qui nous accablẽt:
& que tant de pauures ames miſera-
bles puiſſent ceſſer de crier au ciel les
derniers abbois de leur langueur,
ſous le faix inſupportable des tailles,
des creues, & d'vne infinité de nou-
ueaux ſubſides, que nous ſommes cõ-
traincts iournellement ſupporter.
Apres tout cela, SIRE, ſ'enſuit vn
peſtifere & mortel deſeſpoir pire de
tous, prouenant des horribles excez
& cruautez, que commettent les gẽs

de guerre ſoubs voſtre authorité. Cela à attainct ſon dernier periode, voire ſi auant, qu'il n'y a rien qui tant nous menace d'entiere & finalle ruine. Il eſt impoſſible en nature qu'vn corps puiſſe long temps porter deux euacuatiõs ſans mort. Auſſi c'eſt vne impoſſibilité que vos ſubiects vous puiſſent bailler leur ſubſtance rauie, mangée & diſſipée, par le ſoldat, qui outre cela y adiouſte autãt de cruauté que pourroit faire le plus barbare & cruel ennemy en vn pays de cõqueſte. Ce n'eſt aſſez que voſtre Majeſté ſoit eſmeuë de noz iuſtes plainctes & doleances, ſi elle ne nous apporte le remede que Dieu luy a mis en main pour nous obliger à luy cõtinuer la fidelité & obeïſſance que nous luy rendons. C'eſt ce que proſternez

ſternez en terre nous luy requerons auec vne mer de l'armes & de ſanglots, que nous apportons de la part de voſtre peuple, qui nous a deputez à cela, & qui vous ſupplie treshumblement, SIRE, le deſcharger d'vne portion de l'inſupportable fardeau de la taille : qu'apres icelle aſſiſe on ne face plus de leuées extraordinaires ſoubs quelque pretexte que ce ſoit à peine de la vie, quelques lettres qui en ſoyent expediées. Que toutes nouuelles inuentions ſoyent entierement eſteinctes tant de la leuée de xv. eſcus pour clocher, de grains en eſſence, de cõmutation de Pionniers en deniers, d'Impoſts exceſſifs tant de fois redoublez ſur le ſel neceſſaire à la vie de vos pauures ſubiects, que de toutes autres ſortes de mangeries, que les

publiques ſanſues ont introduict en ce ſiecle dernier: que tant de Commiſſions extraordinaires ſoyent reuoquées, & l'vſage d'icelles du tout en horreur, afin que la poſterité n'aye occaſion de meſdire de voſtre regne ſur vne ſouuenance ſi indigne accõpagnée de la ruine de vos ſubjects. Il n'y a rien, SIRE, qui faſchera plus vos ennemis, que lors qu'ils verront voſtre Majeſté auoir pitié de ſon peuple, ne donner poinct de place au deſeſpoir, & par effect le ſoulager de ſes miſeres. Mais ſ'il ne ſort du fruict de tant humbles ſupplications & remonſtrances, il ne faut pas doubter que la neceſſité Royne des loix fera treſbucher les plus gens de bien. Empeſchez donc, SIRE, par voſtre bonté & clemence ce ſinixtre malheur

qui eſt à nos tallons. Triomphez en cela de voz ennemis: & en conſeruãt ce qui ne veut viure & reſpirer que pour vous ſeruir & obeïr, eſtouffez les calomnies & blaſmes de ceux, qui font de voſtre Majeſté autre iugement qu'ils ne doiuent: & faictes que ce ſoit à vous ſeul que nous en ayons l'obligation. Voyez ſ'il vous plaiſt vous meſmes noz doleances pour nous pourueoir de remede & ſoulagement : & nous entendez ſur chaſque article pour vous mieux faire cognoiſtre ceux qui en abuſant de voſtre auctorité ont ſi mal meſnagé vos finances. Maintenez nous perpetuellement en l'vnion de noſtre ſaincte Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, que vous auez encor depuis peu de iours ſi ſolemnel-

lement iuree, la faisant loy fondamẽtale de vostre Royaume. Et pour cõclusion SIRE, demeurez ferme en la resolution que vous auez prise d'effectuer les sainctes promesses & protestations que le sainct Esprit vous tira ces iours passez du cœur & de la bouche en si grãde & notable assemblée. Par ce moyen Dieu qui vous a faict naistre en ceste souueraine dignité pour representer sa puissance, vous continuera ces graces & benedictiõs, vous rendra vos subiects humbles & obeyssants, vostre Regne paisible auec longue & tresheureuse vie, comme nous l'en prions continuellemẽt.

FIN.

